



Le Conseil international des musées (ICOM) est l'organisation internationale des musées et des professionnels de musée qui s'engage à préserver, à assurer la continuité et à communiquer la valeur du patrimoine culturel et naturel mondial, actuel et futur, tangible et intangible.

Créé en 1946, l'ICOM est une organisation non gouvernementale (ONG) en relation formelle d'association avec l'UNESCO et jouit d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

Association à but non lucratif, l'ICOM est en majeure partie financé par les cotisations versées par ses membres.

Il est également soutenu par divers organismes publics ou privés comme l'UNESCO, dont l'ICOM exécute une partie du programme concernant les musées.

Basé à Paris (France), à la Maison de l'UNESCO, le siège de l'ICOM est composé du Secrétariat général et du Centre d'information muséologique UNESCO-ICOM.

Les 17 000 membres de l'ICOM, présents dans 140 pays, collaborent aux actions de l'Organisation réalisées sur le plan national, régional ou international : ateliers, publications, formation, programmes jumelés et promotion des musées grâce à la Journée internationale des musées (le 18 mai de chaque année).

Les membres participent aux activités des 116 Comités nationaux et des 29 Comités internationaux et des 14 organisations affiliées. Pour renforcer leur action, certains Comités nationaux se sont eux-mêmes regroupés en Organisations régionales.

Le programme triennal des activités adopté par l'assemblée générale est mis en application par le secrétariat de l'ICOM aussi bien que par les comités nationaux et internationaux qui contribuent à la réalisation du programme. Les actions de l'ICOM répondent aux défis et aux besoins de la profession et s'articulent autour des thèmes suivants :

coopération et échanges scientifiques

dissémination de la connaissance sur les musées et sensibilisation du public

formation professionnelle

développement de normes professionnelles

élaboration et promotion de la déontologie professionnelle

protection du patrimoine et lutte contre le trafic illicite de biens culturels

Si vous êtes un professionnel de musée et si vous désirez devenir membre de l'ICOM, prenez contact avec le Service des membres du Secrétariat de l'ICOM à Paris.

Plus d'information sur le site officiel : <http://icom.museum/ICOM/francais.html>